



BRANCHE CAISSE D'ÉPARGNE

collectif@cgt-caisses-epargne.fr

site : <http://www.cgt-caisses-epargne.fr/>

tél : 01 45 65 24 37

27/29, rue de la Tombe-Issoire
75014 PARIS



le 30 / 06 / 2016

Négociations conditions de travail BPCE s'en lave les mains !

Les délégations CGT, FO et SUD ont quitté la séance de négociation du 21 juin POUR :

- protester contre le vide du texte proposé à la négociation par la délégation patronale
- exiger une vraie négociation dans laquelle les propositions syndicales soient prises en compte.

L'aggravation continue des conditions de travail de nos collègues, les situations persistantes d'épuisement, de burn-out, de gestes désespérés ont conduit toutes les organisations syndicales à demander la négociation de mesures d'urgence. La délégation patronale a opposé une fin de non recevoir.

Lors de ces négociations, la partie patronale refuse systématiquement tout ce qui pourrait constituer un socle commun minimum applicable à toutes les entreprises de la branche Caisses d'épargne, que ce soit sur la mesure du temps et de la charge de travail, le droit à la déconnexion, l'absentéisme et le remplacement des absences etc.

Les avancées – pourtant timides et fragiles - obtenues avec l'accord de 2012 signé par la CGT notamment sur l'évaluation de la charge de travail et la mesure et la maîtrise du temps de travail sont à ce jour balayées.

La CGT ne sera pas complice du refus de la délégation employeurs d'assumer ses responsabilités et obligations en matière de santé de nos collègues.

La partie patronale s'arque boute sur son crédo : laisser la main libre aux entreprises, laisser les choses évoluer au gré des drames et des rapports de forces locaux, vider de tout contenu constructif les accords de branche.

C'est la mise en pratique de la fameuse « inversion des normes » épine dorsale de la Loi Travail combattue par la CGT, FO, Solidaires, FSU et les organisations de jeunesse, dénoncée par la Confédération CGC et par la Fédération des Banques et Assurances UNSA.

Les employeurs ont une obligation de résultat en matière de santé. Celle-ci doit se traduire par un accord de branche qui impose aux entreprises des règles et pratiques minimales.

La délégation CGT exige une vraie négociation qui permette l'intégration dans le projet d'accord – sans que cela soit limitatif :

- d'un article instituant pour toutes les entreprises du groupe un système de pointage des horaires afin de mesurer le temps de travail (et le temps de repos). Le système de pointage en œuvre à la CEIDF pourrait, en tant que bonne pratique, être largement diffusé. Cette mesure est d'autant plus indispensable que le travail nomade, le travail à distance vont se développer avec la digitalisation.
- d'un article instituant pour toutes les entreprises de la branche la mesure de la charge de travail. Les travaux menés dans le cadre de l'accord de 2012 peuvent être utilement repris dans le cadre de la négociation en cours.
- d'un article instituant pour toutes les entreprises de la branche droit à déconnexion sous responsabilité de l'employeur.

La prochaine séance de négociation le 13 juillet sera l'occasion pour les employeurs d'assumer leurs responsabilités en matière de santé au travail.

Le collectif National CGT : Jean-Pierre Avier, Alain Barasinski, Jean-Christophe Duthois, Jean-Michel Edon, François Lacoste, Valérie Lefebvre-Haussmann, Sophie Magnani, Eric Mahiddine, Didier Marc, Inci Nar, Thierry Oligo, Olivier Thouaye, Catherine Vinet-Larrie

Note : le 18 décembre 2015 BPCE SA a été condamnée pour 124 infractions au repos minimal quotidien et 193 infractions au travail de nuit. Manifestement les employeurs ne veulent toujours pas en tirer de leçons.

Témoignage

J'ai peur !

Oui j'ai peur : pour mes collègues, pour moi, pour mes responsables, pour mes clients.

Pourquoi ?

Parce que nous sommes tous épuisés ! Quel que soit le poste, je me rends compte de la pression qui nous écrase. Je ne parle pas de pression commerciale, mais du manque de temps dramatique qui nous met dans des situations de stress permanent.

Le manque d'effectif en agence est maintenant systématique. 8/10 agences ont des problèmes RH.

Le pire, c'est que ce n'est plus étonnant, nous sommes résignés : même plus la force ni le temps de se battre.

Mais voilà beaucoup de collègues se retrouvent avec des problèmes de santé dû au stress. Je commence à compter les burn out autour de moi et j'ai peur.

Moi-même, qui me faisait une priorité de répondre rapidement aux clients, dans un souci de qualité : je suis tellement débordé, que j'en oublie de les rappeler et de répondre aux mails ! Et je déteste ça !

Je n'ai plus le temps de suivre mon RPM qui ne cesse de se dégrader.

Je suis à l'accueil, pendant que je participe à une webex, que je réponds au téléphone par un autre poste, tout en montant un prêt immobilier et en recevant les clients.

Je suis fatigué, épuisé. Moi qui aime mon travail, et qui me donne à fond pour les clients, je commence à ne plus vouloir venir le matin.

J'ai dû me faire arrêter une semaine, mon médecin ayant insisté car, de ses propres mots : « vous êtes au bord du précipice, si vous ne vous reposez pas, vous allez tomber, et le temps de se relever sera très long »

Je veux finir à une heure correcte sans être angoissé à l'idée que je vais devoir finir mes tâches inachevées le lendemain entre 2 clients, avec de nouvelles demandes qui s'accumuleront au fur et à mesure de la journée.

Quand je liste les tâches « incontournables » que je dois faire dans ma journée/semaine (MAD, PILCOP, RPM, EMI, Brief, HDJ, heure métier, RDV, répondre aux mails, aux réclamations... ma journée de 10h ne suffit pas !

En ajoutant les réunions qui s'accumulent, les webex et lync au dernier moment, les comités, les formations, l'e-learning, comment faire face ?

On nous parle de digital pour gagner du temps : mais si on n'a pas le temps d'appeler ou de répondre aux clients, à quoi cela sert-il ? Si la technologie permet de vendre à distance, il faut du temps pour cela !

Je me pose des questions :

Que fera la direction quand la plupart de ses collaborateurs aura craqué ?

Et nous quel avenir ? J'ai encore 25/30 ans avant ma retraite. Je sais que je ne tiendrais jamais ce rythme...

Le remailage va arriver, mais en attendant on nous laisse démunis sans effectif, sans renfort...

COMPTONS-NOUS SI PEU ?

Directeur d'agence CERA

✂ -----
Pour réagir, ma force c'est notre nombre ! J'adhère à la CGT.

Nom : Prénom :

Téléphone / Portable Email :

Entreprise

Date : Signature :

Bulletin d'adhésion à adresser au Collectif national des syndicats CGT Caisses d'épargne, 27/29 rue de la Tome Issoire 75014 PARIS ou à remettre au représentant CGT de votre entreprise.